

cédé de 1841 à 1867, que nous sommes redevables de l'organisation municipale et scolaire actuellement en existence dans notre province, de nos codes, civil et de procédure civile, de la décentralisation judiciaire ainsi que des premières mesures sérieuses adoptées pour stimuler la colonisation.

Lors de la coalition de 1854, une fraction du parti réformiste du Haut-Canada se sépara de M. Hincks et prit pour programme la revendication des droits de la province supérieure contre les prétendus empiètements au Bas-Canada. Posée sur un terrain aussi brûlant, la politique prit des allures très vives et divisa les deux partis presque également. Reprenant avec ardeur la proposition de M. Chauveau, demandant la représentation basée sur le nombre de la population, les grits réussirent à rattacher la majorité du Haut-Canada à leur cause et finirent par la faire triompher, en s'alliant aux conservateurs pour faire passer l'acte de confédération, qui consacre ce principe.

### *La confédération*

La constitution de 1867 donne à la province de Québec un gouvernement autonome, pour ce qui concerne tous ses intérêts particuliers. Interprétée conformément au sens et à l'esprit du pacte fédéral de 1864 et 1865, cette constitution assurait la parfaite autonomie de la province, le maintien intact de ses lois et de ses institutions et permettait de développer avec énergie et d'une manière efficace les immenses ressources matérielles que nous possédons. C'est en cela que doit consister toute la politique de notre province, politique basée sur le respect le plus inviolable de tous les intérêts de races et de croyances religieuses, que nous sommes spécialement chargés de défendre et de sauvegarder. Du moment que ces intérêts ne trouvent plus dans l'administration provinciale toute la protection à laquelle ils ont droit, la législature locale devient un rouage inutile et l'union législative s'impose *ipso facto*.

## II

### POSITION GÉOGRAPHIQUE

La province de Québec est située au centre de la confédération (Dominion) du Canada. Baignée au levant par les eaux de l'Atlantique et traversée dans toute sa longueur par le fleuve Saint-Laurent, elle réunit tous les avantages d'un pays à la fois maritime et continental. Placée dans la zone tempérée, son climat est des plus favorables au développement de l'activité, de l'énergie et de l'industrie des vigoureuses populations qui l'habitent.

Cette province s'étend de l'est à l'ouest entre 57° 50' et 80° 6' de longitude occidentale du méridien de Greenwich, et du sud au nord, entre 52° et 45° de latitude septentrionale.

Elle affecte dans sa configuration la forme irrégulière d'un triangle, ayant sa base au sud-ouest et son sommet dans l'Anse-au-Sablon, à l'entrée intérieure